



**La Magdeleine**

programme d'éducation  
internationale

**Politique d'admission**

# Table des matières

<b>Préambule</b> .....	<b>1</b>
Mission et vision de l'établissement.....	1
Énoncé de politique.....	1
<b>Procédure d'admission au Programme d'éducation internationale de la Magdeleine (PEI)</b> .....	<b>2</b>
Conditions préalables .....	2
Processus d'évaluation du dossier .....	2
Continuité au PEI.....	3
<b>Liens avec la politique d'éducation inclusive et la politique linguistique</b> .....	<b>4</b>
<b>Révision et diffusion de la politique</b> .....	<b>4</b>

# Préambule

L'école de la Magdeleine accueille des élèves provenant d'un territoire vaste et varié : Candiac, Delson, La Prairie, Saint-Constant, Sainte-Catherine et Saint-Philippe.

Le Programme d'éducation internationale dessert en plus Hemmingford, Saint-Bernard, Saint-Édouard, Saint-Mathieu, Sherrington et Napierville.

L'école offre le programme d'éducation internationale de la 1<sup>re</sup> à la 5<sup>e</sup> secondaire, des programmes de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> régulier, profils et enrichi, puis des programmes d'adaptation scolaire et de formation axés sur l'emploi.

## Mission et vision de l'établissement

La mission de notre PEI est d'offrir aux élèves un milieu sain et sécuritaire où ils peuvent s'épanouir sur les plans intellectuel, social, émotionnel, physique, culturels et artistiques. Elle est aussi d'assurer le développement global et l'équilibre personnel de chacun afin qu'il possède les compétences permettant de bien vivre dans un monde en constante mutation.

L'acquisition d'une conscience planétaire et la compréhension des enjeux leur permettra d'agir en citoyen responsable et de s'impliquer afin de construire un monde plus écologique, pacifique, engagé et démocratique dans l'immédiat et dans le futur. Enfin, faire vivre des opportunités d'ouverture au monde dans lesquelles le respect de la différence est valorisé et les ressemblances vues comme des éléments de rapprochement. Notre programme vise à former des apprenants autonomes qui sont au centre de leur apprentissage, qui font preuve de rigueur et d'intégrité intellectuelle et qui sont conscients de leurs forces et leurs défis.

## Énoncé de politique

La politique d'admission au Programme d'éducation internationale de la Magdeleine est un outil précisant aux élèves et aux parents les balises et les conditions entourant l'admission et la poursuite du parcours.

# Procédure d'admission au Programme d'éducation internationale de la Magdeleine (PEI)

## Conditions préalables

Les élèves désirant s'inscrire au PEI dès la première année du secondaire doivent :

- ✘ Être engagés dans leurs apprentissages;
- ✘ Être curieux;
- ✘ Démontrer de l'ouverture d'esprit;
- ✘ Aimer le travail d'équipe;
- ✘ Vouloir aider leur prochain;
- ✘ Avoir de l'intérêt à s'engager dans leur communauté;
- ✘ Avoir une moyenne générale de 75 % et plus en cinquième année du primaire, et la conserver jusqu'à la fin de la sixième année;
- ✘ Compte-tenu du parcours enrichi en 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> année du secondaire, posséder de fortes aptitudes en mathématiques en 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année du primaire.

Exceptionnellement, si des places sont disponibles, l'école pourrait accepter des élèves en 2<sup>e</sup> ou en 3<sup>e</sup> année du secondaire après l'étude du dossier de l'élève et l'évaluation des mises à niveau auxquelles l'élève pourrait être assujéti (espagnol, anglais enrichi, entre autres). Les résultats scolaires et les commentaires des enseignants sont alors considérés.

Cependant, aucun élève n'est admis au programme en 4<sup>e</sup> ou en 5<sup>e</sup> année du secondaire, s'il n'a pas effectué au moins sa 3<sup>e</sup> année dans un autre PEI.

## Processus d'évaluation du dossier

En tout, 112 élèves par année sont acceptés en première année au PEI de la Magdeleine.

La sélection des élèves se fait à partir de l'étude des documents suivants :

- ✘ Le bulletin de 5<sup>e</sup> année du primaire, fourni par les parents;
- ✘ Un questionnaire en lien avec les qualités du profil de l'apprenant du Baccalauréat international (IB), complété par l'équipe école primaire;
- ✘ L'entrevue écrite. Cette dernière peut être faite en anglais ou en espagnol pour les élèves provenant de la francisation. Des mesures d'appui sont prévues pour les élèves ayant des besoins particuliers.

Le sommaire des résultats au bulletin compte pour 40 % de l'évaluation, les mathématiques valent 40 % de la note, le français et l'anglais valant 30 % chacun. Le questionnaire sur le profil de l'apprenant ainsi que l'entrevue écrite comptent pour 30 % chacun. Les dossiers des élèves provenant de francisation sont évalués en collaboration avec le service de francisation du CSSDGS. Seuls les dossiers complets sont considérés.

L'équipe de direction pédagogique sélectionne ensuite 112 élèves (4 groupes de première année). Les réponses sont envoyées aux parents vers la mi-novembre par courriel. L'élève peut être admis, placé sur la liste d'attente ou refusé.

La liste d'attente permet à certains élèves d'entrer au PEI si des places se libèrent. Ils sont contactés en ordre de priorité en fonction du classement obtenu lors de l'analyse des dossiers. La liste d'attente est déposée sur le site Internet de l'école pour permettre aux parents de voir quelle place occupe leur enfant.

Au début du mois de février, les élèves ayant été admis au PEI reçoivent une communication les invitant à compléter leur inscription et leur choix de cours sur la plateforme Mozaïk.

À la mi-août, les parents reçoivent, par courriel, toute l'information en lien avec la rentrée scolaire.

## Continuité au PEI

Compte tenu des exigences particulières du programme, l'élève devra répondre aux critères suivant pour assurer la poursuite de son parcours au PEI.

- ✘ Réussite académique : l'élève doit être en réussite dans toutes ses matières au sommaire du bulletin de fin d'année. Advenant un échec, 2 options sont à envisager : suivre et réussir un cours d'été ou être orienté vers un autre programme ou une autre école l'année scolaire suivante;
- ✘ Service action : l'élève doit avoir accompli, chaque année, l'ensemble des activités de service-action exigées par le programme et avoir remis les documents requis dans les délais prescrits;
- ✘ Engagement personnel : l'élève doit démontrer le désir et l'ouverture à poursuivre son développement des qualités du profil de l'apprenant, et des compétences liées aux approches de l'apprentissage;
- ✘ Assiduité : Le Programme d'éducation internationale comporte, dans son essence, de nombreux projets collaboratifs et différents types d'apprentissages en continu tout au

long de l'année. Il est ainsi essentiel que les élèves soient présents en classe en tout temps à moins de raisons énoncées au code de vie.

Si l'analyse du dossier par la direction devait conduire à un éventuel changement d'orientation scolaire, l'élève et ses parents seraient contactés pour discuter de la situation et à collaborer à la reprise de décision.

## Liens avec la politique d'éducation inclusive et la politique linguistique

La politique d'admission prévoit l'inclusion d'élèves provenant du service de francisation, en donnant la possibilité d'effectuer l'entrevue écrite en anglais ou en espagnol.

Le PEI de la Magdeleine tient compte de la diversité sous toutes ses formes et valorise l'égalité des chances pour tous les élèves. Ainsi, des mesures d'appui sont prévues lors du processus d'admission, et tout au long du parcours au PEI, pour les élèves possédant des besoins spécifiques.

## Révision et diffusion de la politique

Cette politique est révisée chaque année par la direction pédagogique du PEI et présentée à l'équipe en début d'année.

Il est également présenté au conseil d'établissement à son adoption et lors des modifications ultérieures, s'il y a lieu.

La politique est rendue disponible aux parents lors des portes ouvertes du programme. Elle est aussi jointe au courriel de la rentrée scolaire, à l'attention des parents des élèves du PEI.